

tager une chambre avec Norman Rogers lorsqu'il était étudiant à la Faculté de droit de Dalhousie. J'ai quotidiennement, bénéficié de sa compagnie. Je désire ajouter ici mes hommages personnels à ceux des ministres et des autres honorables représentants.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, en cette occasion, les membres de notre parti aimeraient évoquer avec le ministre de la Défense nationale ce vingt-cinquième anniversaire de la mort de l'un de ses prédécesseurs. Nous devrions songer à tout le bien que cet homme a accompli, non seulement pour son pays, mais pour l'humanité. Cela nous fait également penser que nous devrions essayer de former plus d'hommes de ce calibre, non parce qu'ils pourraient mourir comme lui, dans un accident mais afin qu'ils soient des guides, à l'avenir, pour les hommes de notre pays. Je crois que le ministre actuel a fait une excellente chose en nous rappelant aujourd'hui ce vingt-cinquième anniversaire.

LE DIVORCE

MESURE POUR EN ÉLARGIR LES MOTIFS

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à présenter le bill C-114, prévoyant la dissolution et l'annulation du mariage au Canada.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Peters: Monsieur l'Orateur, en présentant aujourd'hui cette mesure, il me souvient des déclarations faites dans un certain nombre d'assemblées législatives provinciales, y compris la récente déclaration de M. Andy Thompson, chef du parti libéral en Ontario, d'après qui on doit trouver le moyen d'améliorer la loi de notre pays sur le divorce.

Bien entendu, c'est le gouvernement fédéral qui doit adopter la mesure législative de fond. Je propose dans ce projet de loi des dispositions que certains pays membres du Commonwealth, comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ont récemment insérées dans leurs lois, en ajoutant à l'adultère, actuellement le seul motif de divorce dans la plupart des provinces du Canada, l'abandon du foyer pendant trois ans, la cruauté et l'aliénation mentale incurable.

Je présente cette mesure uniquement à titre d'instrument qui permettra au gouvernement de répondre aux provinces qui actuellement exigent à grands cris une mesure législative de ce genre.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

PROLONGATION DES CHARTES JUSQU'AU
31 DÉCEMBRE 1965

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec de façon à prolonger jusqu'au 31 décembre 1965 le délai pendant lequel les banques visées par ces lois sont autorisées à faire des affaires.

(La motion est adoptée.)

LES FINANCES

POSSIBILITÉ DE DÉGRÈVEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à la suite de la déclaration extraordinaire faite par le ministre des Finances aujourd'hui, je me demande s'il songe à l'opportunité de prendre d'autres mesures avant l'ajournement, notamment en vue de réduire les impôts, comme l'ont demandé certains chefs d'entreprises, dont le président de l'Association des manufacturiers canadiens et le président sortant, étant donné le nouveau fléchissement survenu aujourd'hui des Bourses canadiennes et américaines. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour faire face à une situation aussi paradoxale que la conjoncture actuelle?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami veut bien patienter jusqu'au début de la semaine prochaine, j'espère présenter la résolution annoncée dans le budget en vue de réduire les impôts sur le revenu des particuliers de 10 p. 100... (*Exclamations*) la réduction la plus considérable en 12 ans.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Vous voulez dire que vous en avez profité le plus.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant en parle avec enthousiasme parce qu'il en tirera un bénéfice de \$600. Ce n'est pas moi qui ai présenté cette proposition, c'est l'honorable représentant. J'aimerais lui demander ceci. Comme, en novembre 1962, lui et ses collègues qui l'entourent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles se sont prononcés en faveur de prêts sans intérêt consentis par la Banque du Canada, appuyant ainsi les